



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 51

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi 232 et 233.

M^{me} SELBY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 232 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (politiques sur l'anaphylaxie)/The Public Schools Amendment Act (Anaphylaxis Policies)*.

Il s'élève un débat.

M^{mes} SELBY et STEFANSON interviennent. Sur la motion de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 233 — *Loi sur la mise en œuvre du principe de Jordan/The Jordan's Principle Implementation Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M^{me} la ministre IRVIN-ROSS, M^{me} ROWAT ainsi que MM. MARTINDALE et LAMOUREUX interviennent. M^{me} BRAUN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. REID présente la proposition suivante :

Proposition n^o 13 : Stratégie nationale relative à l'habitation

Attendu :

que le logement à prix abordable est un droit de la personne fondamental et social;

que l'itinérance est un problème social important ayant des répercussions sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être;

que la hausse du coût de la vie a entraîné un besoin important en logements non seulement chez les particuliers et les familles à faible revenu mais également chez de nombreux particuliers, étudiants et jeunes professionnels à revenu moyen;

que le Programme Logement et Sans-abri de Winnipeg est une initiative conjointe du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et de la ville de Winnipeg et qu'il vise à lutter contre l'itinérance et la diminution des parcs de logements ainsi qu'à revitaliser les anciens quartiers de Winnipeg;

que depuis 2000, le partenariat sur lequel repose le Programme a permis d'affecter plus de 99 millions de dollars à la réparation, à la rénovation ou à la construction de plus de 4 000 unités d'habitation et d'aider les sans abri ainsi que ceux et celles qui risquent de sombrer dans l'itinérance;

que le gouvernement provincial a investi 188 millions de dollars, notamment dans le projet Logements abordables, un des quatre volets de sa stratégie portant sur le logement pour les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu, afin d'accorder la priorité à la revitalisation du centre-ville de Winnipeg et de porter un intérêt particulier aux réfugiés et aux immigrants, aux aînés, aux sans-abri, aux Autochtones en milieu urbain ainsi qu'aux Manitobains et aux Manitobaines des régions du Nord;

que le volet Logements abordables attribue un minimum de 42 millions de dollars au programme Een Dah Aung (notre maison) pour les logements hors des réserves ainsi que six millions de dollars pour prolonger de trois ans le Programme d'aide à l'accès au logement et ainsi continuer à soutenir les efforts communautaires de revitalisation dans les quartiers désignés dans le cadre de l'initiative Quartiers vivants;

que, dans le discours du Trône de 2007, le gouvernement s'est engagé, dans le cadre de sa stratégie de logement pour les Manitobains et Manitobaines à faible revenu, à construire de nouveaux logements à prix abordable dans les centres urbains de la province et à rénover plus de 13 000 logements sociaux existants;

que dans le cadre du projet de loi 21, on a annoncé la construction 238 unités d'habitation dans les quartiers de Spence et de Portage-Nord grâce au Fonds de construction et de remise en état de logements qui a été récemment édicté et qui investira dans la revitalisation des quartiers du centre-ville les profits que tire la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba des développements en banlieue;

que le gouvernement fédéral a assoupli de façon constante ses politiques portant sur le logement et a délégué ses responsabilités aux gouvernements provinciaux, ce qui entraîne des taux d'itinérance plus élevés;

que les principaux agents provinciaux et territoriaux en matière de logements sont d'avis que l'accroissement du financement fédéral à long terme est une priorité essentielle et qu'ils continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il augmente le niveau de financement afin de répondre aux besoins en nouveaux logements à prix abordable au pays;

que malgré les efforts du gouvernement provincial, il manque encore clairement de logements à prix abordable pour les Manitobains et Manitobaines à faible revenu,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer de construire des logements avec services de soutien ainsi que des logements à prix abordable partout dans la province et à envisager de rénover les unités d'habitation existantes afin de satisfaire la demande en logements pour les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à collaborer avec les autres provinces afin d'inciter fortement le gouvernement fédéral à augmenter les niveaux de financement afin de répondre aux besoins urgents en nouveaux logements à prix abordable partout au pays.

Il s'élève un débat.

M. REID, M^{mes} ROWAT et MARCELINO, M. BRIESE ainsi que M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent. M^{me} TAILLIEU exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (J. Bell, S. Storozok, J. Martin et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (B. Affleck, I. Affleck, D. Isaak et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2008, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments et à l'amélioration de soins aux patients. (S. Hamm, A. Stoesz, P. Dick et autres)

Mardi 3 juin 2008

M. DOER, *premier ministre*, fait une déclaration commémorant la vie du capitaine Richard Steve Leary qui est décédé tragiquement à l'ouest de Kandahar, en Afghanistan.

M. MCFADYEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} ROWAT et MARCELINO ainsi que MM. MAGUIRE, JENNISSEN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le Programme de garde d'enfants sera examinée le mardi 10 juin 2008.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes